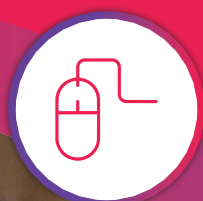


Avec

ViaTrajectoire Grand Âge

trouver un établissement pour personnes âgées n'a jamais été aussi simple !

Quelques clics suffisent !



Étape 1 ▶ Créer un dossier



Étape 2 ▶ Déclarer son médecin traitant



Étape 3 ▶ Sélectionner les établissements



Étape 4 ▶ Envoyer une/des demande(s)



Étape 5 ▶ Consulter les réponses

Découvrez la nouvelle plateforme tout-en-un, conçue pour faciliter l'inscription en établissement pour personnes âgées

EHPAD, EHPA, RA, AJ, USLD *

* EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
EHPA : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées
RA : Résidence Autonomie (ex-logements-foyers et ex-RPA)
AJ : Accueil de Jour // USLD : Unité de Soins de Longue Durée

ViaTrajectoire



Comment utiliser ViaTrajectoire Grand Âge ?



Afin d'utiliser la plateforme ViaTrajectoire, assurez-vous que :

- vous disposez d'un ordinateur, d'un smartphone, ou bien d'une tablette ;
- vous bénéficiez d'un accès à Internet sécurisé ;
- vous possédez une adresse e-mail valide, dont vous connaissez le mot de passe.

La démarche se fait en ligne.



Je crée mon dossier

1

Rendez-vous sur la plateforme ViaTrajectoire <https://trajectoire.sante-ra.fr/GrandAge> et cliquez sur « **Créer mon dossier** » puis sur « **Démarrer** » après avoir pris connaissance du champ « **prérequis** ».



Je pré-remplis mon dossier

2

- ▶ Vous pouvez maintenant commencer à compléter votre dossier en renseignant un ensemble d'informations vous concernant telles que : votre identité ; vos coordonnées.
- ▶ Renseignez ensuite votre adresse mail ainsi que le mot de passe que vous utiliserez pour vous connecter et suivre l'avancement de vos demandes.
- ▶ Prenez ensuite connaissance de la « Charte » avant de la valider.



Je valide mon adresse mail

3

- ▶ Un e-mail de confirmation vous a été envoyé à l'adresse mail que vous avez utilisée pour vous inscrire.
- ▶ Afin de valider votre adresse e-mail, il faut cliquer sur le lien qui apparaît dans le contenu de l'e-mail. Cela vous permettra de passer à l'étape suivante.
- ▶ Aussi, lors de cette étape, votre numéro de dossier vous est communiqué. Conservez-le précieusement, car vous en aurez besoin pour vous connecter à ViaTrajectoire.
- ▶ Attention : sans validation de votre adresse mail dans un délai de 4 jours, votre dossier sera supprimé.



4 Je complète la partie administrative de mon dossier

Une fois votre adresse mail validée, vous avez accès au volet administratif. Vous devez renseigner des informations sur :

- ▶ votre état civil
- ▶ votre lieu de vie
- ▶ vos coordonnées
- ▶ votre situation familiale
- ▶ les coordonnées de la personne ou des personnes à contacter pour la gestion de votre dossier
- ▶ le contexte de votre demande d'admission
- ▶ vos critères et les aspects financiers



5 Je renseigne le nom de mon médecin

Vous pouvez maintenant renseigner le nom de votre médecin traitant (ou médecin hospitalier) afin qu'il dispose d'un accès à votre dossier. Une fois que vous avez renseigné cette information, votre médecin recevra automatiquement votre dossier.



6 Je prends rendez-vous avec mon médecin

- ▶ Vous avez complété toutes les parties de votre dossier. Maintenant, seul votre médecin peut remplir les volets « médical » et « autonomie ».
- ▶ Prenez donc rendez-vous avec lui pour qu'il les remplisse.
- ▶ En cas de besoin, votre médecin peut se rendre sur le site : <https://ies-sud.fr/orientation-viatrajectoire/grand-age/> pour trouver des informations complémentaires.



7 J'effectue une recherche

- ▶ Tous les volets de votre dossier ont été complétés : vous pouvez désormais rechercher les établissements d'accueil qui correspondent à votre profil.
- ▶ Vous disposez de nombreux critères de recherche afin que les résultats proposés soient parfaitement en accord avec vos besoins et envies !



8 J'envoie mes demandes d'admission

- ▶ Plusieurs établissements vous sont proposés et vous n'avez plus qu'à sélectionner ceux auxquels vous souhaitez envoyer votre demande d'admission.



9 Je consulte les réponses des établissements

- ▶ Vous pouvez consulter votre dossier ainsi que vos demandes en temps réel.
- ▶ Vous êtes également prévenu des réponses des établissements que vous avez contactés par des alertes mails sur l'adresse email que vous avez indiquée, ou bien en consultant directement le suivi de votre dossier en ligne.
- ▶ Les établissements recevront directement vos demandes et pourront les traiter en fonction de leur capacité d'accueil.



10 Je valide mon choix

- ▶ Vous avez reçu plusieurs réponses positives : il ne vous reste plus qu'à les accepter ou les refuser en un clic.
- ▶ Les établissements en seront automatiquement informés.
- ▶ Les demandes en cours seront annulées dès validation d'un établissement d'accueil de votre part.



Besoin d'aide ?

viatrajectoire@ies-sud.fr